

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

Déposé au Greffe

le 10 NOV. 2006

sous le N° 2610053

RCS N° 95 B 1434

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A.D. CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7 622 Euros

Immatriculée au R.C.S. de Nantes sous le numéro 403.106.925

7 rue Mathurin Brissonneau

44100 Nantes

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

A.D. CONSEIL SARL
Société à Responsabilité Limitée

7, Rue Mathurin Brissonneau
44100 Nantes

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 2 octobre 2006 concernant l'apport en nature consenti par Monsieur Frédéric BORDEAU à votre Société A.D. CONSEIL, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des Sociétés concernées en date du 15 octobre 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué, nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle corresponde au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la Société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'émission.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Présentation de l'opération

Monsieur Frédéric BORDEAU apporterait à votre Société, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, l'ensemble des éléments actifs et passifs affectés à l'exercice de sa profession d'Expert-Comptable, ladite profession exercée par l'apporteur à Nantes (44100) – 7, rue Mathurin Brissonneau.

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

Cet apport comprend :

<u><i>I - Actif</i></u>	<u><i>Evaluation</i></u>
a) <u>Les éléments incorporels, à savoir :</u> - l'engagement de Monsieur Frédéric BORDEAU de présenter à sa clientèle la Société d'Expertise-Comptable "A.D. CONSEIL" prise en la personne de Monsieur Denis ALLAIRE, comme son seul successeur, l'engagement de faire tout ce qui est nécessaire dans la limite des prescriptions déontologiques pour favoriser cette présentation en invitant cette clientèle à reporter sur A.D. CONSEIL toute la confiance qu'elle accordait jusqu'alors à Monsieur Frédéric BORDEAU ; la mise à disposition exclusive de ladite Société de l'ensemble des fichiers, dossiers et archives de ses clients ; Dès avant ce jour, Monsieur Frédéric BORDEAU a remis à Monsieur Denis ALLAIRE, es-qualité, qui le reconnaît, la liste des clients du cabinet cédé, comprenant le montant des honoraires récurrents à ce jour ; - le droit pour le temps qui reste à courir du bail commercial portant sur les locaux où Monsieur Frédéric BORDEAU exerce son activité et situés à NANTES (44100) – 7, rue Mathurin Brissonneau ; - le droit au numéro de téléphone et de télécopie 02.40.08.20.21 sous réserve de l'autorisation du prestataire téléphonique. L'ensemble desdits éléments incorporels évalués à la somme de Soixante dix mille euros, ci	70.000,00 €
b) <u>Les éléments corporels, à savoir :</u> - le mobilier, le matériel, les agencements et installations techniques, décrits et estimés article par article dans un état qui demeurera annexé aux présentes (Annexe 1) ; - le matériel informatique et les logiciels décents et estimés article par article dans un état qui demeurera annexé aux présentes (Annexe 2) ; - la documentation afférant à l'exercice de la profession d'expert-comptable et la documentation technique dont la liste est également annexée (Annexe 3) ; L'ensemble desdits éléments corporels évalués à la somme de quatre cent vingt neuf euros et douze centimes euros, ci	429,12 €

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

c) <u>Les créances</u> décrites dans un état annexé aux présentes et évaluées à leur valeur nominale (Annexe 4), soit la somme de vingt mille sept cent cinquante sept euros et soixante six centimes, ci	20.757,66 €
d) <u>Les disponibilités</u> , soit la somme de sept mille soixante dix sept euros et soixante sept centimes, ci	7.077,67 €
Total de l'actif net apporté	98.264,45 €

I - Passif	Evaluation
a) <u>Dettes d'exploitation (fournisseurs)</u> , soit la somme de deux cent quarante euros vingt neuf centimes, ci	240,29 €
b) <u>Dettes fiscales et sociales</u> : - Taxe sur la valeur ajoutée pour 4.714,76 € ; - Taxe professionnelle pour 1.100 € ; - Dettes sociales pour 16.965 €. Soit la somme totale de vingt deux mille sept cent soixante dix neuf euros soixante seize centimes, ci	22.779,76
c) <u>Autres dettes (produits constatés d'avance clients)</u> , soit la somme de cinq mille dix-sept euros soixante quinze centimes	5.017,75 €
Total du passif net apporté	28.037,80 €

L'actif net apporté ressort donc à 70.226,65 Euros.

Cet apport, représentant l'ensemble des éléments actifs et passifs affectés par Monsieur Frédéric BORDEAU à l'exercice de sa profession d'Expert-Comptable, est placé sur option sous le régime spécial des plus-values nettes prévu par l'article 151 octies du Code Général des Impôts. Monsieur Frédéric BORDEAU est propriétaire de son activité pour l'avoir créée depuis le 2 octobre 2002.

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

1.2 – Nature, évaluation et rémunération des apports

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à 70.226,65 Euros, il sera attribué à Monsieur Frédéric BORDEAU 125 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15.2449 Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 501 à 625, qui seront créées par votre Société à titre d'augmentation de capital.

Ces parts sociales nouvelles seront émises au prix unitaire de 561,8132 Euros, soit avec une prime d'apport unitaire de 546,5683 Euros. La prime globale d'apport, soit 68.321,04 Euros, sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens ou nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des Associés réunie en Assemblée Générale.

Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

1.3 – Conséquences sur l'actionnariat

Les associés avant et après l'opération se répartissent ainsi

<i>Associés</i>	<i>Nombre de parts sociales détenues avant opération</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de parts sociales détenues après opération</i>	<i>%</i>
Monsieur ALLAIRE	499	99.9	499	80
SCI ALDEMAR	1	0.1	1	0.1
Monsieur BORDEAU	0		125	19.9

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous nous sommes fait remettre une situation sous forme de balance arrêtée au 19 octobre 2006 et les comptes de la période s'étalant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 du cabinet de Monsieur Frédéric BORDEAU. Ce dernier exerce son activité d'Expertise Comptable en individuel.

Nous avons contrôlé sur la base d'une revue limitée ces comptes. En particulier, nous nous sommes attachés à vérifier la comptabilisation exhaustive des passifs.

La période intercalaire ne révèle pas de baisse d'activité. Les valeurs incorporelles apportées sont représentatives d'un chiffre d'affaires traduit sur 12 mois de l'année civile 2006. Il s'agit d'un coefficient égal à un an de chiffre d'affaires généralement admis dans la profession.

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

III – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature s'élevant à 70.226,65 Euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Fait à Nantes, le 2 novembre 2006

Cabinet Guyot-Branellec
Représenté par Thierry Branellec
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Rennes

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

ANNEXE 1 – LISTE DU MOBILIER

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Bureau et caisson	1	90,34	90,34
Armoire haute	1	48,65	48,65
Armoire basse	1	36,49	36,49
Table ronde	1	33,43	33,43
Chaises visiteurs	1	15,21	60,84
Fauteuil de direction	1	51,71	51,71
Total du mobilier			321,46

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

ANNEXE 2 – LISTE DU MATERIEL INFORMATIQUE

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix total</i>
Ordinateur Acer	1	107,66	107,66
<i>Total du matériel informatique</i>			107,66

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

ANNEXE 3 – LISTE DE LA DOCUMENTATION

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Collection revue fiduciaire 2004-2006	1	Pm	Pm
Mémento Francis Lefebvre 2004-2006	1	Pm	Pm
Documentation de base Francis Lefebvre (10 volumes)	1	Pm	Pm
Total de la documentation			-

CABINET GUYOT-BRANELLEC

Commissariat aux Comptes

ANNEXE 4 – LISTE DES CREANCES

Dépôt de garantie - loyer 760,00 €

Créances clients facturées 5 995,99 €

Sarl Odapignon	784,45
Sarl A2L	279,48
Sarl Scroll Concept	538,20
Sarl Thecnic Auto	1 122,25
Monsieur Amaury de Tonquedec	182,60
Monsieur Patrick Morel	96,58
Mademoiselle Caroline Chardy	83,25
Sarl NSH	1 315,60
Monsieur Franck Pasty	144,42
Sarl Wellness & Move Distribution	372,76
Cabinet Martinez	1 076,40

Créances clients à facturer 4 351,67 €

Sarl Les Coteaux de Talensac	614,01
Sarl Cryolink	1 503,50
Sarl Eternal Games	276,06
Sarl Golby	181,55
Sarl Le Lieu Dit Vins	299,56
Monsieur Patrick Morel	449,08
Monsieur Guillaume Paineau	177,59
Monsieur Amaury de Tonquedec	150,65
Sarl Advanced	269,10
Sarl Idea	430,57

Créances auprès des organismes sociaux 9 650,00 €